

## Régleur sur presse à injecter

### Contexte :

Groupe leader en fabrication de pièces plastiques pour l'univers de la cosmétique.  
Parc machines constitué de 43 presses mono, bi, tri-injection dernier cri.

### Fonction du Régleur :

- Exécuter un ensemble de réglages machine.
- Optimiser la productivité des lignes de production et la qualité des pièces.

### Les Missions :

1. Agencer le poste de production
2. Lancer la procédure de démarrage :
  - S'assurer de la conformité de la matière, du colorant et du temps de cycle par rapport à l'ordre de fabrication.
  - Initialiser le programme adapté et appliquer la gamme de réglage jusqu'à obtention de pièces conformes.
3. Paramétrer le logiciel :
  - Enregistrer l'accord de démarrage.
  - Indiquer lorsqu'il s'agit d'une production en phase de réglage.
  - Consigner tout changement d'OF, de couleur...et justifier toute interruption de la production.
4. Optimiser les réglages machines:
  - Contrôler l'évolution des ratios et engager les actions nécessaires à leur amélioration.
  - Consigner tout changement de réglage dans la fiche moule.
5. Effectuer un reporting régulier :
  - Rendre compte de la production et des anomalies au Régleur chef d'équipe.
  - Transmettre à l'équipe suivante toutes les modifications réalisées.
  - Collaborer avec le technicien process injection dans le cadre de modifications importantes dans le processus.
  - Renseigner tous les documents de travail.
6. Travailler dans le respect des valeurs et des normes qualité et sécurité en vigueur dans l'entreprise.

### Profil :

BTS plasturgie avec une expérience minimum de 3 ans en réglage de presses à injecter.  
Habitué aux process et aux reporting, vous possédez des capacités d'analyse et de synthèse.

**Statut du poste :** Employé, à pourvoir en Septembre 2014

**Localisation :** Seine et Marne Nord

**Nature du Contrat :** CDI

**Horaires :** 3x8 (6h-14h/14h-22h/22h-6h)

**Rémunération annuelle :** 32K€ sur 12 mois

**Avantages :** Primes d'équipe, d'assiduité, de présence, majoration des heures de nuit.

**Hébergement gratuit les premières semaines en cas de déménagement.**